ANALYSE-PAYS

Syrie : situation sécuritaire et profils à risque dans le nord et le nord-est

Rapport thématique de l'analyse-pays de l'OSAR

Berne, le 1er août 2026

ORGANISATION SUISSE D'AIDE AUX RÉFUGIÉS
90 ANS

Sommaire

1 Introduction 3

2 Résumé 3

3 Situation sécuritaire 4

3.1 Situation dans le gouvernorat d'Alep 6

3.2 Situation dans le gouvernorat de Hassaké 8

3.3 Situation dans le gouvernorat de Raqqa 9

3.4 Situation dans le gouvernorat de Deir-ez-Zor 10

4 Risques de persécution à l'encontre des personnes kurdes de la part des différents acteurs armés 11

4.1 Les forces de sécurité du gouvernement transitoire 11

4.2 L'État islamique (EI) 13

4.3 L'Armée nationale syrienne (ANS) 14

4.4 Les Forces démocratiques syriennes (FDS) 17

4.4.1 Recrutement forcé 18

5 Protection de l'État 20

6 Profils à risque 21

6.1 Personnes associées ou perçues comme associées aux FDS/YPG/Asayish/AANES/PYD 21

6.2 Personnes critiques de l'AANES/FDS ou opposant·e·s aux autorités kurdes locales 22

6.3 Personnes craignant d'être recrutées de force ou d'être victimes de recrutement d'enfants par les FDS/structures affiliées 23

6.4 Personnes accusées de liens avec l'État islamique, ainsi que leurs familles 24

6.5 Femmes et filles 24

6.6 Personnes LGBTIQ+ 25

Ce rapport repose sur des renseignements d'expert-e-s et sur les propres recherches de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Conformément aux standards COI, l'OSAR fonde ses recherches sur des sources accessibles publiquement. Lorsque les informations obtenues dans le temps imparti sont insuffisantes, elle fait appel à des expert-e-s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable, mais peut toutefois décider de les anonymiser, afin de garantir la protection de ses contacts.

1 INTRODUCTION

Le présent document a été rédigé par l'analyse-pays de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) à la suite d'une demande qui lui a été adressée. Il se penche sur les questions suivantes :

1. Quelle est la situation sécuritaire dans le nord et le nord-est, en particulier dans les régions kurdes reprises par le gouvernement de transition?
2. Quels sont les risques pour les Kurdes de subir des persécutions de la part des Forces démocratiques syriennes (FDS), de l'Armée nationale syrienne (ANS), des forces de sécurité du gouvernement de transition ou de l'État islamique (EI)?
3. Les pratiques d'enrôlement forcé par les FDS sont-elles toujours en vigueur ? Que craignent concrètement les personnes qui ont quitté la Syrie pour les éviter et qui doivent y retourner?
4. Les autorités syriennes sont-elles en mesure de protéger les personnes kurdes, y compris celles qui sont revenues d'exil?

L'analyse-pays de l'OSAR observe les développements en Syrie depuis plusieurs années.[1] Sur la base de ses propres recherches ainsi que de renseignements transmis par des expert-e-s externes, elle apporte les réponses suivantes aux questions ci-dessus.

2 RÉSUMÉ

Forte dégradation sécuritaire et recul territorial des FDS
Après une accalmie fin 2025, la situation sécuritaire s'est fortement dégradée en janvier 2026, avec des affrontements à Alep puis une offensive plus large contre les territoires kurdes. La plupart des incidents sécuritaires et des décès recensés entre octobre 2025 et mars 2026 en Syrie, l'ont été dans les gouvernorats d'Alep, Hassaké, Deir ez-Zor et Raqqa. Dans les gouvernorats d'Alep, Hassaké, Raqqa et Deir ez-Zor, la reprise ou l'avancée gouvernementale début 2026 a entraîné déplacements, tensions persistantes, incidents sporadiques et abus visant notamment des personnes kurdes soupçonnées de liens avec les FDS. Ces dernières ont perdu une grande partie de leur contrôle territorial, tout en conservant, une autonomie militaire et sécuritaire importante dans une partie du nord-est syrien. Le processus d'intégration des autorités civiles et militaires kurdes dans l'État syrien est engagé depuis l'accord du 30 janvier 2026, mais il demeure incomplet et marqué par des désaccords sur les modalités de commandement et de sécurité.

Le risque persiste pour les personnes kurdes perçues comme liées aux FDS
En 2026, les personnes kurdes soupçonnées de liens avec les FDS restent exposées à des arrestations, des épisodes de violences localisées et des abus, en particulier à Afrin, Raqqa et Alep. L'EI demeure actif, principalement contre les forces

[1] www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine

gouvernementales et les FDS, tandis que l'ANS ou d'anciennes factions de l'ANS sont accusées d'extorsions, d'appropriations de biens et d'entraves au retour visant notamment des personnes kurdes. Les sources divergent toutefois sur l'ampleur actuelle de ces risques et sur leur caractère systématique. Les FDS sont aussi accusées de violations graves, dont détentions arbitraires, disparitions forcées, décès en détention, exécutions extrajudiciaires et recrutement forcé. Le service militaire obligatoire de l'AANES aurait été aboli après l'accord du 30 janvier 2026, mais des recrutements sporadiques de mineur·e·s continueraient d'être signalés.

Profils à risque
La capacité de protection de l'État reste limitée, fragile et variable selon les régions. Les principaux profils à risque identifiés sont les personnes associées ou perçues comme associées aux FDS/YPG/Asayish/AANES/PYD, les opposant·e·s aux autorités kurdes locales, les personnes craignant le recrutement forcé, les personnes accusées de liens avec l'EI, les femmes et filles, ainsi que les personnes LGBTIQ+.

3 SITUATION SÉCURITAIRE

Forte détérioration de la situation sécuritaire en Syrie en janvier 2026, avec une concentration des violences dans le nord et le nord-est du pays. Selon l'*Unité de recherche sur les informations relatives au pays d'origine du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides de la Belgique* (CGRS-CEDOCA), après une fin d'année 2025 marquée par une relative accalmie, la situation sécuritaire s'est brusquement dégradée en janvier 2026, avec deux vagues successives d'escalade. La première a été caractérisée par des affrontements à Alep entre le 7 et le 10 janvier, tandis que la seconde a pris la forme d'une vaste opération militaire lancée par l'armée syrienne contre les territoires kurdes de l'*Administration autonome du Nord et de l'Est syrien* (AANES) durant la deuxième quinzaine du mois. Un accord de cessez-le-feu, signé à la fin janvier entre le gouvernement de transition et les *Forces démocratiques syriennes* (FDS), a permis une nette réduction des hostilités en février. Citant des chiffres du *Armed Conflict Location & Event Data* (ACLED), le CGRS-CEDOCA indique qu'entre octobre 2025 et mars 2026, un total de 2056 incidents sécuritaires ont été enregistrés en Syrie, faisant 1329 morts. Ces violences incluent des affrontements armés, des explosions/actes de violence à distance et des violences contre les civils. Au total, 779 victimes civiles ont été recensées. La plupart des violences ont été perpétrées par des groupes armés non identifiés, les forces de sécurité du gouvernement transitoire et par les FDS. L'ACLED estime que plus de la moitié des violences contre les personnes civiles sont attribuables à des groupes non identifiés. Pendant cette période, les violences (incidents et décès) se sont concentrées dans le nord et le nord-est de la Syrie et plus particulièrement dans quatre gouvernorats : Alep (433 incidents/343 morts), Hassaké (248/176), Deir ez-Zor (351/166) et Raqqa (183/164). Dans ces régions, des affrontements armés intenses ont opposé les forces

gouvernementales et les FDS qui ont fini par perdre le contrôle d'une grande partie de leur territoire, ne conservant que les zones autour de Kobané et de Qamishli[2].

Les FDS ont perdu une grande partie de leur contrôle territorial début 2026, mais conserveraient encore une autonomie militaire et sécuritaire importante dans une partie du nord-est syrien. Selon le dernier rapport de l'*Agence de l'Union européenne pour l'asile* (EUAA) sur la situation sécuritaire en Syrie, en février 2026 les FDS s'étaient retirées de Kobané et fin mars 2026, les FDS ne contrôlaient plus que quelques poches autour de Hassaké, Qamichli et Derik[3]. Selon *Etana*, une organisation syrienne indépendante, au mois de juin 2026, les FDS conservaient un dispositif de sécurité parallèle bien ancré dans une large partie du nord-est syrien. Si la coordination avec Damas n'a cessé de se renforcer depuis janvier, les FDS continuent d'exercer une large autonomie militaire et sécuritaire dans l'ensemble de la région. En mai 2026, l'intégration des FDS au ministère de la Défense s'est poursuivie avec quatre brigades désormais payées directement par le gouvernement central. Des désaccords persisteraient néanmoins sur la structure et le commandement des brigades. L'intégration de l'Asayish, la force de sécurité intérieure et de police de l'AANES, reste encore à effectuer[4].

Carte: Syrian Arab Republic: Approximate areas of influence – as of 31 January 2026

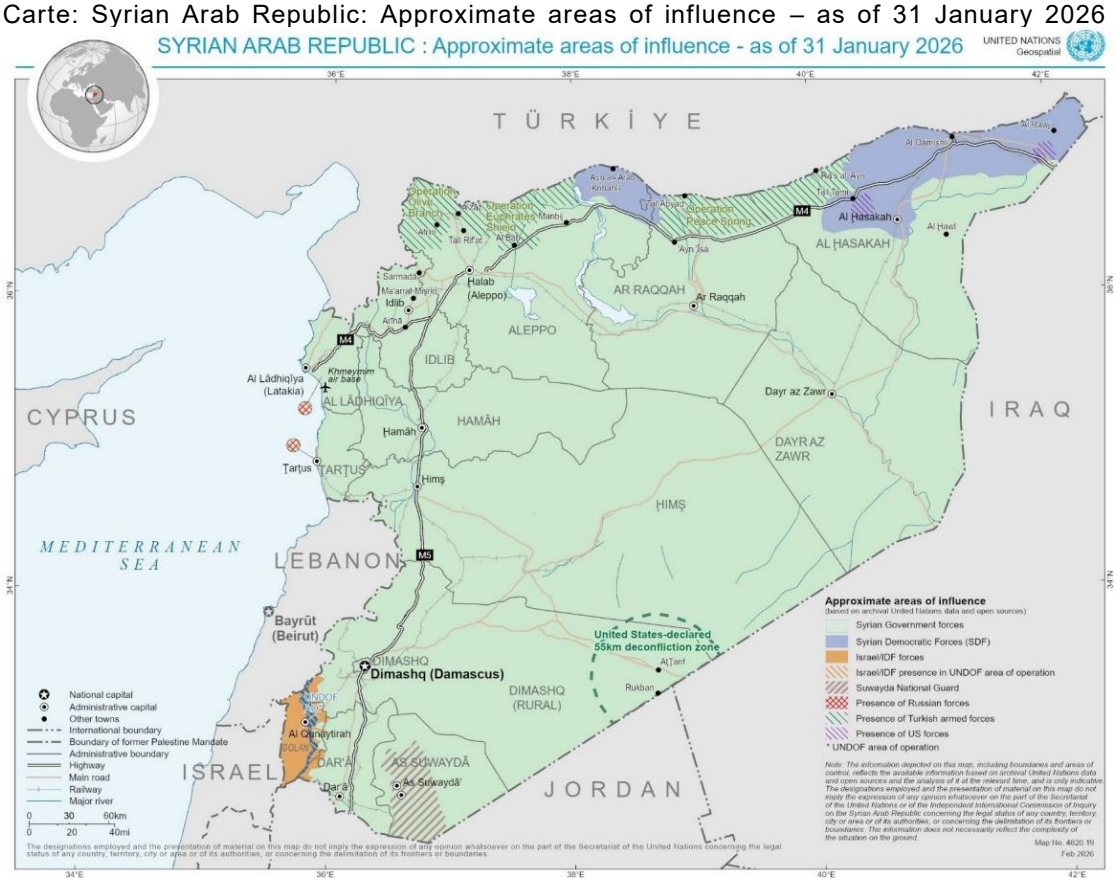

2 CGRS-CEDOCA, Syrië; Veiligheidssituatie (ACLED), 31 mars 2026, p.2,15 : https://www.ecoi.net/en/file/local/2138814/coi_focus_syrie._veiligheidssituatie_acled_20260331.pdf

3 Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA), Syria : security situation, juillet 2026, p.27 : https://www.ecoi.net/en/file/local/2142494/2026_07_EUAA_COI_Report_Security_Situation_Syria.pdf

4 Etana, Recent developments in north-east Syria, 9 juin 2026: https://etanasyria.org/brief-recent-developments-in-north-east-syria-3/

Source: UNHRC, Report of the Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic, 12 March 2026, url, Annex III, p. 45: https://www.ecoi.net/en/file/local/2138046/a-hrc-61-62-auv.pdf

3.1 Situation dans le gouvernorat d'Alep

L'offensive gouvernementale contre les quartiers kurdes d'Alep début janvier 2026 a déplacé 148 000 personnes, avant un cessez-le-feu le 10 janvier et un retour rapide de la majorité des déplacés. Selon le CGRS-CEDOCA, en janvier et février 2026, la province d'Alep a traversé trois phases de violence successives dans des zones géographiques distinctes. La première a éclaté le 6 janvier au nord de la ville d'Alep, où l'armée gouvernementale a lancé une offensive contre les quartiers majoritairement kurdes de Sheikh Maqsoud, Ashrafieh et Bani Zaid, rapidement interrompue par un cessez-le-feu le 10 janvier. Ces combats ont entraîné le déplacement de 148 000 personnes, des milliers de Kurdes fuyant la ville pour se réfugier à Afrin et dans les zones contrôlées par les Kurdes à l'est de l'Euphrate. Citant le *Middle East Institute*, le CGRS-CEDOCA indique que 90 % des personnes déplacées étaient rentrées chez elles deux semaines après les violences[5]. Selon l'EUAA, qui cite l'OIM, en mars 2026, près de 80 % des personnes déplacées étaient rentrées, les autres se trouvant surtout à Afrin et Kobané, où les retours restaient entravés par l'insécurité, les destructions et des procédures floues[6]. Selon le *Mixed Migration Centre* (MMC), un centre de recherche et d'analyse qui a mené une enquête de terrain à la fin de l'année 2025 dans des zones de retour dans les gouvernorats d'Alep, Homs et Idleb, pour les personnes retournées, les affrontements entre forces gouvernementales et FDS ayant eu lieu dans des quartiers densément peuplés ont également provoqué des pertes civiles, des destructions, des perturbations des services de santé et des restrictions de circulation[7]. Selon l'EUAA, qui cite diverses sources, des exactions imputées aux deux camps ont été signalées, y compris des attaques visant des personnes civiles, des tirs de snipers, des traitements dégradants, des détentions arbitraires, des profanations de dépouilles, l'emploi de munitions non guidées en zones habitées et des exécutions extrajudiciaires[8].

Les violences se sont ensuite déplacées vers Maskana puis Kobané, où un blocus pro-gouvernemental imposé depuis le 20 janvier a provoqué de graves pénuries et une crise humanitaire persistante. Le CGRS-CEDOCA indique qu'après avoir touché la ville d'Alep, les violences se sont ensuite déplacées vers le sud-est de la province, autour de Maskana dans le district de Manbij, à la frontière avec la province de Raqqa, pour une période également brève. Enfin, les affrontements ont migré vers le nord-est,

5 CGRS-CEDOCA, Syrië; De situatie in Noordoost-Syrië (voormalig DAANES-gebied), 19 mai 2026, p.12 : https://www.ecoi.net/en/file/local/2140443/coi_focus_syrie._de_situatie_in_noordoost-syrie_voormalig_daanes-gebied_20260519.pdf

6 EUAA, juillet 2026, *op.cit.*, p.61.

7 Mixed Migration Centre (MMC), Home, under strain: return and reintegration in Syria, avril 2026, p.38 : https://reliefweb.int/attachments/fd967811-2778-47cf-a287-f0c979a6f7af/446_Syria_return_reintegration.pdf

8 EUAA, juillet 2026, *op.cit.*, p.55-56.

dans le district de Kobané. Depuis le 20 janvier 2026, la ville de Kobané est soumise à un blocus imposé par des factions pro-gouvernementales qui bloque l'accès à la ville et provoque de graves pénuries d'électricité, de carburant, de nourriture et de médicaments. La population, dont de nombreuses personnes déplacées et malades chroniques, vit dans des conditions humanitaires précaires. La plupart de ces personnes proviennent de villages situés autour de Raqqa, Tabqa, Sirrin et des environs de al-Shuyouk. L'aide autorisée reste insuffisante face à l'ampleur des besoins. À la mi-mars 2026, la situation à Kobané restait tendue, mais relativement calme. Selon le CGRS-CEDOCA, la ville reste un point de tension entre les Kurdes et le gouvernement de transition. L'accord du 30 janvier prévoit une coopération entre les services kurdes et les services de sécurité du gouvernement de transition dans les territoires qui sont à majorité kurde de Hassaké et d'Alep. Toutefois, Kobané n'est pas juste à majorité kurde, elle est presque entièrement kurde[9]. Selon l'EUAA, à la mi-février 2026, le gouvernement de transition était considéré comme maîtrisant l'essentiel du gouvernorat, à l'exception principale du nord-est, resté aux mains des FDS[10].

Au premier trimestre 2026, Alep a été la province la plus meurtrière de Syrie. Malgré l'accord du 30 janvier 2026, tensions et violations des droits humains ont persisté autour de Kobané, à Afrin et dans les quartiers kurdes d'Alep. Selon le SNHR, cité par l'EUAA, entre janvier et mars 2026, 75 personnes civiles ont été tuées dans la province d'Alep. La majorité a été imputée aux FDS, suivie par les forces gouvernementales et l'État islamique (EI). Près de la moitié a été imputée à d'autres acteurs. Alep a ainsi été la province la plus meurtrière du premier trimestre 2026, avec 28 % des 268 décès enregistrés à l'échelle nationale. En mars, des factions liées au gouvernement de transition auraient détruit des biens civils, dont des habitations, dans des villages de la campagne de Kobané, et endommagé les infrastructures locales[11]. Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 17 juin 2026 par une *personne de contact* (*personne de contact A*[12]*),* malgré l'accord du 30 janvier 2026, des tensions locales ont persisté autour de Kobané, notamment entre communautés kurdes et arabes. Lors des célébrations de *Newroz*, le Nouvel An kurde, le retrait du drapeau syrien par de jeunes Kurdes a entraîné des arrestations par les forces de sécurité locales et aurait été suivi d'attaques contre des civils kurdes dans certaines zones du nord-ouest syrien. En juin 2026, des affrontements limités ont aussi été signalés dans deux villages au sud-ouest de Kobané, à la suite d'un différend local entre familles de bergers. Des violations des droits humains ont également été signalées à Afrin et dans les quartiers kurdes de Cheikh Maqsoud et d'Asrafiya de la ville d'Alep, où des arrestations arbitraires et des confiscations de terres ont eu lieu[13].

9 CGRS-CEDOCA, 19 mai 2026, *op.cit.*, p.14

10 EUAA, juillet 2025, *op.cit.*, p.54.

11 EUAA, juillet 2026, *op.cit.*, p.58, 60.

12 La personne de contact A est un journaliste freelance avec une excellente connaissance des régions kurdes.

13 Courriel envoyé à l'OSAR le 17 juin 2026 par la personne de contact A.

3.2 Situation dans le gouvernorat de Hassaké

D'intenses combats ont touché le gouvernorat de Hassaké durant la seconde moitié de janvier 2026, avant de prendre fin avec le cessez-le-feu du 30 janvier 2026. Selon le CGRS-CEDOCA, d'intenses combats ont secoué le gouvernorat de Hassaké pendant environ deux semaines dans la seconde moitié de janvier, atteignant leur point culminant lors de la troisième semaine du mois, avec plusieurs opérations militaires menées dans et autour de Hassaké, la capitale provinciale. Le 18 janvier, une attaque de drones contre des combattant·e·s des FDS en retraite à Markada a fait au moins dix morts. Cet incident a été suivi par plusieurs jours de combats entre l'armée et les FDS, ponctués d'exécutions de personnes civiles et de deux attaques de l'État islamique (EI) contre des prisons à Hassaké. Les violences ont pris fin avec le cessez-le-feu du 30 janvier[14]. Selon l'EUAA, les accords signés le 18 et le 30 janvier 2026 prévoyaient l'intégration des institutions civiles du gouvernorat d'Hassaké au sein des institutions de l'État syrien. Les combats du mois de janvier ont entraîné la libération de centaines de combattants de l'EI de la prison d'Al-Shaddadeh, le passage du camp d'Al-Hol des FDS au gouvernement de transition et des « évasions massives » depuis ce camp. En février, le *Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés* (HCR) a annoncé sa fermeture. Selon l'EUAA, qui cite des chiffres de l'OIM de mars 2026, près de la moitié des 146 000 personnes déplacées par les combats de janvier étaient rentrées chez elles. La plupart des 77 000 personnes encore déplacées se trouvaient à Qamichli et à Malikiya[15].

La mise en œuvre de l'accord se déroule globalement sans heurts, malgré quelques incidents sporadiques à Qamishli et Hassaké. Selon le CGRS-CEDOCA, la mise en œuvre de l'accord du 30 janvier 2026 se déroule sans problèmes majeurs. Toutefois, une source a indiqué qu'à la fin du mois de mars 2026, des groupes locaux liés aux FDS ont attaqué des bâtiments des services de sécurité intérieure dans les villes de Qamishli et de Hassaké. Selon l'accord, la sécurité dans les villes de Qamishli et de Hassaké est désormais assurée par des patrouilles conjointes des services de sécurité kurdes, l'Asayish, et des unités du ministère de l'Intérieur. En février 2026, le contrôle des FDS se limitait aux zones autour des villes de Qamishli, Hassaké et Kobané. Début avril 2026, des attaques de drones, d'origine indéterminée, ont été signalées contre des positions des FDS dans la ville de Qamishli. Ces attaques auraient visé des postes militaires et des sites où des troupes étaient déployées[16]. Selon l'EUAA, à la mi-février 2026, le gouvernement de transition contrôlait l'essentiel de la province, les FDS ne conservant que des secteurs autour de Qamichli et Hassaké. En avril, il a repris tous les sites militaires ayant abrité des forces américaines et pris le contrôle du poste-frontière de Semalka avec l'Irak, tandis que les FDS retiraient leurs postes de contrôle et remettaient les prisons au gouvernement de transition[17]. Selon la *personne de contact A*, toujours en avril, des tensions ont éclaté à Qamishli après qu'un membre d'une tribu a tiré sur un drapeau kurde, provoquant des manifestations et des tensions plus larges dans le nord-est de la Syrie.

14 CGRS-CEDOCA, 31 mars 2026, *op.cit.*, p.22.

15 EUAA, juillet 2026, *op.cit.*, p.98-99, 104.

16 CGRS-CEDOCA, 19 mai 2026, *op.cit.*, p.17-18.

17 EUAA, juillet 2026, *op.cit.*, p.98.

Dans la ville de Hassaké, le retrait de la mention « kurde » d'un panneau au palais de justice par les autorités syriennes a également suscité des protestations. Des manifestant·e·s kurdes se sont ensuite rendu·e·s dans les locaux du gouvernement et ont retiré le panneau concerné[18].

3.3 Situation dans le gouvernorat de Raqqa

Après de brefs combats à partir du 18 janvier 2026, l'armée syrienne a rapidement pris le contrôle du gouvernorat de Raqqa, avant que les accords de janvier ne prévoient l'intégration des institutions de la province à l'État syrien. Selon le CGRS-CEDOCA, le gouvernorat de Raqqa est resté relativement épargné jusqu'au 18 janvier, date à laquelle trois jours de violences ont éclaté. Les combats ont ensuite décliné au fur et à mesure du repli des FDS vers le nord. Les combats les plus intenses se sont concentrés dans le district d'al-Thawrah, où l'armée syrienne a repoussé les FDS le long de l'Euphrate depuis Maskana[19]. Selon l'EUAA, la prise de contrôle du gouvernorat par l'armée syrienne a été rapide, notamment grâce au soutien apporté aux forces gouvernementales par des acteurs armés locaux et des tribus. Les accords signés le 18 janvier et le 30 janvier qui ont mis fin aux hostilités prévoient l'intégration de toutes les institutions civiles et militaires de la province de Raqqa au sein des institutions de l'État syrien[20]. Lors de l'escalade de janvier 2026, des dizaines de milliers de personnes ont fui Raqqa vers le gouvernorat de Hassaké[21].

Les affrontements de janvier 2026 à Raqqa ont fait de nombreuses victimes civiles, et la reprise de la ville par Damas s'est accompagnée de violations des droits humains contre la minorité kurde. Selon le CGRS-CEDOCA, les violences qui ont accompagné les affrontements ont frappé des personnes civiles, avec l'exécution de dix détenu·e·s à Tabqa et 32 personnes civiles tuées à Raqqa par des tireurs d'élite kurdes le 18 janvier. Le lendemain, des affrontements entre clans arabes et des combats entre l'armée et les FDS ont fait une vingtaine de morts supplémentaires. Les hostilités ont largement cessé à la fin janvier, les FDS étant contraintes de replier leurs forces vers la province de Hassaké ainsi que vers Kobané[22]. Selon la *personne de contact A*, la reprise de Raqqa par Damas s'est accompagnée de violations des droits humains visant la minorité kurde de la ville. Des centaines de familles kurdes ont quitté Raqqa, bien qu'un certain nombre d'entre elles soient revenues après avoir obtenu des garanties des autorités locales[23]. Selon l'EUAA, qui cite l'*Observatoire syrien des droits de l'homme* (SOHR) et des sources locales, à partir de mars 2026, des mauvais traitements visant les Kurdes du gouvernorat de Raqqa ont été documentés. Ceux-ci incluaient des intimidations, des confiscations de biens, de la torture en détention, des arrestations arbitraires et des

18 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 17 juin 2026 par la personne de contact A.

19 CGRS-CEDOCA, 19 mai 2026, *op.cit.*, p.16 ; 31 mars 2026, *op.cit.*, p.24.

20 EUAA, juillet 2026, *op.cit.*, p.106.

21 *Ibid.*, p.111.

22 CGRS-CEDOCA, 19 mai 2026, *op.cit.*, p.16, ; 31 mars 2026, *op.cit.*, p.24.

23 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 17 juin 2026 par la personne de contact A.

vagues d'interpellations pour appartenance présumée aux FDS. Dès la mi-janvier 2026, ce sont surtout les forces de sécurité du gouvernement de transition et des groupes armés non identifiés qui ont été à l'origine des attaques contre des civils. Au premier trimestre 2026, le SNHR a recensé 38 morts civils dans le gouvernorat de Raqqa, dont 23 imputés aux FDS et 15 à d'autres acteurs[24].

3.4 Situation dans le gouvernorat de Deir-ez-Zor

Mi-janvier 2026, l'offensive gouvernementale à Deir ez-Zor, appuyée par une révolte des tribus arabes contre l'autorité kurde, a rapidement fait plier les FDS, le gouvernement de transition contrôlant tous leurs anciens territoires du gouvernorat dès la mi-février. Selon le CGRS-CEDOCA, l'offensive gouvernementale contre la région de l'AANES a débuté à la mi-janvier, après l'attaque d'un poste des FDS dans la localité de Hreiji le 9 janvier, qui a fait plusieurs morts. Dans ce gouvernorat, cette offensive a pris la forme d'une révolte de tribus arabes contre l'autorité kurde et a causé la mort de dizaines de combattant·e·s des FDS. La violence a rapidement diminué à partir du 19 janvier lorsque les FDS ont battu en retraite[25]. Selon l'EUAA, la victoire rapide des forces gouvernementales a été en partie aidée par le fait que les tribus arabes ont retiré leur soutien à l'AANES et ont reconnu le gouvernement de transition à Damas. Dès le 20 janvier 2026, Deir ez-Zor était sécurisé par les forces pro-gouvernementales et à la mi-février 2026, le gouvernement de transition syrien avait pris le contrôle de tous les anciens territoires des FDS dans le gouvernorat[26].

Deir ez-Zor est resté en proie aux affrontements tribaux, aux attaques de groupes armés et à une menace persistante de l'EI. Selon le CGRS-CEDOCA, d'autres violences dans la région incluent des attaques de l'EI et des combats sporadiques opposant des clans locaux[27]. Selon l'analyste Fabrice Balanche, chasser les FDS du gouvernorat de Deir al-Zor serait la priorité d'al-Sharaa, car cette région abrite 70 % du pétrole syrien[28]. Selon l'EUAA, la période d'octobre 2025 à fin mai 2026 a été marquée par des affrontements tribaux, des attaques d'hommes armés non identifiés contre les forces du gouvernement de transition et des civils, ainsi que, en mars 2026, des combats entre groupes armés locaux pour le contrôle de puits de pétrole. L'EI est également resté une menace sérieuse dans le gouvernorat, le groupe intensifiant ses attaques contre les forces gouvernementales en février 2026[29].

---

24 EUAA, juillet 2026, *op.cit.*, p.107-109.

25 CGRS-CEDOCA, 31 mars 2026, *op.cit.*, p.26.

26 EUAA, juillet 2026, *op.cit.*, p.114.

27 CGRS-CEDOCA, 31 mars 2026, *op.cit.*, p.26.

28 Fabrice Balanche, Fabrice Balanche: "L'objectif du président al-Charaa est d'installer une République islamique en Syrie", 24 janvier 2026 : https://www.rts.ch/info/monde/2026/article/fabrice-balanche-l-objectif-du-president-al-charaa-est-d-installer-une-republique-islamique-en-syrie-29128955.html.

29 EUAA, juillet 2026, *op.cit.*, p.115-116.

4 RISQUES DE PERSÉCUTION À L'ENCONTRE DES PERSONNES KURDES DE LA PART DES DIFFÉRENTS ACTEURS ARMÉS

4.1 Les forces de sécurité du gouvernement transitoire

La reprise par les forces gouvernementales des zones anciennement contrôlées par les FDS s'est accompagnée d'arrestations, d'abus contre la population kurde et d'une grave crise humanitaire affectant les personnes déplacées. Selon l'*Agence de l'Union européenne pour l'asile* (EUAA), il existait peu d'information sur la situation des Kurdes dans les zones anciennement contrôlées par les FDS/YPG et reprises par le gouvernement de transition. Selon des sources consultées par l'EUAA, lors de la reprise d'Alep, environ 300 personnes kurdes avaient été arrêtées. La population kurde dans le nord-est du pays aurait été victime d'abus de la part des forces gouvernementales syriennes, notamment la profanation de dépouilles, la destruction de sites funéraires et l'utilisation de munitions non guidées dans des zones civiles. Citant *Human Rights Watch* (HRW), l'EUAA indique que plusieurs milliers de personnes déplacées étaient arrivées à Alep et dans le gouvernorat de Hassaké et plusieurs milliers d'autres étaient en transit. Ces personnes déplacées feraient face à de graves manques de nourriture et de combustible pour se chauffer dans un contexte d'urgence humanitaire[30]. Selon le *ministère des affaires étrangères des Pays-Bas* (MFA), après le renversement de Bachar el-Assad, des dizaines de milliers de personnes déplacées d'origine kurde sont retournées à Afrin. Se référant à l'ONG *Syrians for Truth and Justice* (STJ), le MFA indique qu'au retour, ces personnes déplacées ont trouvé leurs maisons et terres agricoles illégalement occupées, certains occupants exigeant même une compensation financière pour quitter les lieux. Par ailleurs, diverses sources font état d'actes d'extorsion et d'intimidation perpétrés par des groupes armés locaux, ainsi que d'arrestations par les forces de sécurité. Le MFA rapporte également que des personnes d'origine kurde ont été arrêtées et détenues en raison de liens présumés avec les FDS, notamment lorsque des photos en lien avec ce groupe étaient découvertes sur leurs téléphones[31].

Les personnes kurdes soupçonnées de liens avec les FDS restent exposées à des arrestations et violences locales, surtout à Afrin, Raqqa, Alep et dans les zones mixtes, même si aucune politique systématique de persécution n'est clairement établie. Selon la *personne de contact A*, des arrestations de personnes kurdes soupçonnées de liens avec les FDS se sont poursuivies après fin janvier 2026. En mai 2026, un avocat

---

30 European Union Agency for Asylum (EUAA), COI Query - Syria; Developments concerning military service, the situation of Kurds, and the security situation in areas (formerly) controlled by Kurdish-led forces [Q11-2026], 26 mars 2026, p.9 : https://coi.euaa.europa.eu/administration/easo/PLib/2026_03_EUAA_COI_Query_Response_Q11_Syria_Developments_Concerning_Situation_of_Kurds_Military_Service_Security_Situation.pdf

31 Netherlands Ministry of Foreign Affairs (MFA), Algemeen ambtsbericht Syrië, janvier 2026, p.106 : https://www.ecoi.net/en/file/local/2136382/Ambtsbericht_Syrië_januari_2026.pdf

de la ville de Raqqa a été arrêté pour avoir collaboré par le passé avec les FDS. Un ancien haut responsable de la sécurité au sein des FDS a également été arrêté. Par ailleurs, des habitations kurdes à Raqqa et dans ses environs ont été pillées et vandalisées le 3 février, suite à des attaques menées par des factions du gouvernement transitoire[32]. Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 22 juin 2026 par la *personne de contact E*[33], à Afrin, des Kurdes ont été arrêtés après l'accord du 30 janvier 2026, en raison de leurs liens supposés avec les FDS. Il existerait également un risque d'assassinat ciblé comme l'illustre le meurtre, le 3 juin 2026, de Wahid Abo Bakir Saleh, chef du village de Dêrsiwan, au nord-est d'Afrin[34]. Pour la *personne de contact B*[35], le gouvernement de transition ne mène pas, à l'heure actuelle, de politique de persécution à l'égard des Kurdes. S'il exerce désormais un contrôle politique global, son emprise sécuritaire reste néanmoins fragile, et des enlèvements, pressions locales ou des émeutes demeurent possibles[36]. La *personne de contact C*[37] indique ne pas avoir connaissance d'exactions de la part des forces de sécurité du gouvernement depuis janvier 2026. Mise à part Afrin, les régions à majorité kurde sont principalement contrôlées par ce qui reste des FDS. En conséquence, les régions où les personnes kurdes vivent sous le contrôle des forces de sécurité du gouvernement sont rares. Selon la *personne de contact C*, le principal danger physique pour les personnes kurdes concerne celles vivant dans des régions mixtes — Raqqa ou Alep notamment — susceptibles d'être prises pour cibles lors d'accès de colère populaire en cas d'incidents graves entre le gouvernement et les FDS[38]. Selon l'organisation STJ, le 21 mars 2026, une vidéo montrant le retrait du drapeau syrien à Kobané pendant Nowruz a provoqué des tensions et des violences visant des civil·e·s kurdes dans plusieurs régions du nord et du nord-est de la Syrie[39].

Des Kurdes originaires du nord-est ont fait l'objet de détentions et, dans certains cas isolés, de tortures à Damas, principalement en raison de soupçons de liens avec les FDS. Selon le *Danish Immigration Service* (DIS), en 2025, certains incidents isolés ont été signalés concernant des Kurdes originaires de l'extérieur de Damas, notamment du nord-est. Certain·e·s auraient fait l'objet d'interrogations, de harcèlement et de détentions arbitraires, toutefois temporaires. Des tentatives du *Parti de l'union démocratique* kurde d'ouvrir des bureaux dans les zones contrôlées par le gouvernement auraient entrainé un renforcement de la surveillance et des détentions de Kurdes soupçonné·e·s d'avoir des liens avec les FDS. Des Kurdes auraient été arrêté·e·s et mis·e·s en détention à Damas, au motif qu'ils ou elles parlaient kurde et certain·e·s auraient subi des tortures en raison de leurs liens présumés avec les services de renseignement des

32 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 17 juin 2026 par la personne de contact A.

33 La personne de contact E est un militant Kurde de Syrie spécialisé dans la défense des minorités.

34 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 22 juin 2026 par la personne de contact E.

35 La personne de contact B est chercheur dans un institut de recherche et spécialiste de la Syrie.

36 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 19 juin 2026 par la personne de contact B.

37 La personne de contact C est un politologue spécialiste de la Syrie.

38 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 21 juin 2026 par la personne de contact C.

39 Syrians for Truth and Justice (STJ), Syria/Nowruz 2026: Attacks on Kurds, Humiliation of Symbols, and Security Failure to Protect Civilians, 27 avril 2026: https://stj-sy.org/en/syria-nowruz-2026-attacks-on-kurds-humiliation-of-symbols-and-security-failure-to-protect-civilians/

FDS[40]. Toutefois, selon une source consultée par le MFA, à Damas, aucun problème n'a été rapporté entre les Kurdes et le gouvernement de transition[41].

4.2 L'État islamique (EI)

L'État islamique reste opérationnel en Syrie et profite de l'instabilité post-Assad pour intensifier ses attaques, notamment dans le nord et le nord-est du pays, visant aussi bien les forces de sécurité du gouvernement que les FDS. Pour l'EUAA, la menace que représente l'EI persiste, le groupe profitant du contexte sécuritaire instable qui a suivi la chute du régime d'Assad[42]. Selon le *Conseil de sécurité des Nations unies*, cité par l'EUAA, fin 2025, le groupe comptait environ 3000 combattants répartis entre la Syrie et l'Irak, majoritairement présents sur le territoire syrien[43]. Le HCR signale que face aux risques d'évasions massives liés à l'instabilité sécuritaire dans le nord-est syrien, les États-Unis ont transféré des milliers de détenus de l'EI vers des établissements sécurisés en Irak entre janvier et février 2026[44]. En se basant sur des informations fournies par des expert·e·s antiterroristes de l'ONU, l'*Associated Press* (AP) confirme que l'EI est toujours opérationnel dans le pays et qu'il s'en prend surtout aux forces de sécurité, mais également aux militaires américains, surtout dans le nord et le nord-est du pays[45]. Selon ACCORD, qui cite un article de la plateforme d'information *Asharq Al-Awsat*, depuis le retrait des FDS du camp d'Al-Hol, l'EI aurait intensifié ses attaques de manière significative, en particulier dans les provinces de Raqqa et de Deir ez-Zor où ces attaques ont surtout visé les forces de sécurité[46]. Pour l'EUAA, l'EI vise également les FDS, qui pendant des années ont été chargées de surveiller les camps de détention hébergeant les combattants de l'EI dans le nord-est du pays[47]. Selon *Etana*, au mois de juin 2026, l'EI poursuivait sa reconstitution avec des attaques limitées mais croissantes contre les forces de sécurité du nord-est[48]. Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 17 juin 2026 par la *personne de contact A*[49], l'EI continue d'opérer activement dans les zones urbaines reprises aux FDS, notamment à Deir ez-Zor, Hassaké et Alep, en exploitant les vides sécuritaires créés par leur intégration rapide sous contrôle gouvernemental. Le 18 juin 2026, l'EI a revendiqué une attaque contre un camp du ministère de l'Intérieur à Raqqa. Selon le courriel envoyé

40 Danish Immigration Service (DIS), Syria; Situation of Certain Groups, décembre 2025, p.32-33 : https://www.ecoi.net/en/file/local/2133998/syria-situation-of-certain-groups.pdf

41 MFA, janvier 2026, *op.cit.*, p.106.

42 EUAA, Country Guidance: Syria, décembre 2025, p.25 : https://www.ecoi.net/en/file/local/2133498/Country_Guidance_Syria-Comprehensive_update_2025.pdf

43 EUAA, juillet 2026, *op.cit.*, p.31.

44 UNHCR, mai 2026, p.28.

45 Associated Press (AP), Syria's president and 2 top ministers were targets of 5 foiled assassination attempts, UN says, 12 février 2026: https://apnews.com/article/un-syria-president-assassination-attempt-islamic-state-07d0fd1d0c15a804aa336d56253fc79c

46 Austrian Centre for Country of Origin and Asylum Research and Documentation (ACCORD), Information collection on developments regarding the SDF and Kurdish areas, 12 mars 2026: https://www.ecoi.net/en/document/2137888.html

47 EUAA, décembre 2025, *op.cit.*, p.42.

48 Etana, 9 juin 2026, *op.cit.*

49 La personne de contact A est un journaliste freelance avec une excellente connaissance des régions kurdes.

à l'OSAR par la *personne de contact B*, l'EI ne représente toutefois plus de risque de persécution pour les populations kurdes. Ne subsistant plus que sous la forme de petites cellules, la principale préoccupation de ce groupe est de s'attaquer aux forces du gouvernement de transition[50]. De même pour la *personne de contact C*, l'EI paraît surtout actif dans les régions arabes, où ses opérations clandestines sont plus aisées à mener que dans les zones kurdes, et vise actuellement, pour l'essentiel, les forces armées du gouvernement de Damas[51]. Selon la *personne de contact D*, la population kurde a le sentiment que la menace de l'EI s'est atténuée, les incidents se limitant désormais à des failles de sécurité, des opérations de pillage et des actes similaires dans des zones reculées et périphériques, dont la plupart sont attribués à des cellules dormantes de l'EI[52]. Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 2 juillet 2026 par la *personne de contact F*[53], l'EI continue de représenter une menace dans les régions kurdes, car il continue de mener des attaques terroristes, même s'il ne contrôle aucun territoire[54].

4.3 L'Armée nationale syrienne (ANS)

L'intégration formelle de l'ANS aux institutions étatiques syriennes reste incomplète ou contestée, certaines factions conservant une autonomie, une présence dans le nord de la Syrie et une implication dans des violations. Selon le *UK Home Office*, le président Al Sharaa a annoncé le 29 janvier 2025 la dissolution de toutes les factions armées et leur intégration au sein des institutions étatiques. Toutefois, la portée effective de cette intégration demeurait incertaine en avril 2025, des rapports faisant encore état de la présence et des opérations de l'ANS dans le nord de la Syrie, y compris à Afrin[55]. *Human Rights Watch* (HRW) indique également qu'en mai 2025, malgré l'intégration en cours de l'ANS dans les forces armées syriennes, ses combattants continuaient de détenir, maltraiter et extorquer des personnes civiles dans le nord de la Syrie, en toute impunité. Selon HRW, certaines factions continuaient d'opérer depuis leurs bases à Afrin, malgré le démantèlement officiel de la plupart de leurs postes de contrôle. Un chercheur a indiqué à HRW que même si le nombre d'arrestations avait diminué en mars 2025, des centaines de personnes seraient restées détenues dans des prisons gérées par l'ANS et placées sous supervision turque. HRW estime en outre que la Turquie continue de superviser les anciennes factions de l'ANS et de leur fournir armes, salaires, formation et soutien logistique[56]. Selon l'EUAA, l'ANS conserve une large autonomie opérationnelle et financière malgré son intégration formelle au ministère syrien de la Défense. L'EUAA indique que l'ANS est principalement déployée dans les gouvernorats d'Alep et de Hama, que sa présence à Afrin a diminué depuis février 2025, mais que

50 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 19 juin 2026 par la personne de contact B.

51 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 21 juin 2026 par la personne de contact C.

52 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 22 juin 2026 par la personne de contact D.

53 La personne de contact F est un politologue avec une expertise reconnue des régions kurdes de Syrie.

54 Selon le courriel envoyé le 2 juillet 2026 par la personne de contact F.

55 UK Home Office, Country Policy and Information Note Syria: Kurds and Kurdish areas, décembre 2025, p. 12: https://www.ecoi.net/en/file/local/2134874/SYR_CPIN_Kurds_and_Kurdish_areas.pdf

56 Human Rights Watch (HRW), Syria: Türkiye-backed Armed Groups Detain, Extort Civilians, 14 mai 2025: https://www.hrw.org/news/2025/05/14/syria-turkiye-backed-armed-groups-detain-extort-civilians

certaines factions continuent d'exercer une influence considérable et sont responsables de violations graves. L'EUAA relève également que des commandants impliqués dans ces violations ont été nommés à des postes importants au sein de la structure militaire gouvernementale[57]. Le HCR indique pour sa part qu'au début de 2026, l'intégration des anciennes factions de l'ANS progressait, mais que son degré d'avancement restait débattu. Leur déploiement dans des zones anciennement contrôlées par les FDS aurait suscité des craintes au sein des populations kurdes[58]. Les *personnes de contact* consultées présentent des appréciations différentes. Selon la *personne de contact B*, l'ANS est désormais intégrée de facto au gouvernement et a perdu toute autonomie décisionnelle[59]. Selon la *personne de contact C*, les unités de l'ANS ont été intégrées dans l'armée nationale et, pour la plupart, déplacées d'Afrin vers d'autres régions du pays ; les zones où des populations kurdes sont directement en contact avec des éléments de l'ex-ANS seraient donc a priori assez rares, même si des exceptions restent possibles[60]. Selon la *personne de contact D*, malgré l'accord d'intégration avec le gouvernement syrien, les relations entre les FDS et les forces de l'ANS restent marquées par un équilibre précaire, en raison de tensions politiques et militaires persistantes[61].

L'ANS ou d'anciennes factions de l'ANS ont commis des arrestations, détentions, violences et abus visant notamment des personnes kurdes, souvent accusées de liens avec les FDS, l'AANES ou les YPG. Avant la chute de Bachar el-Assad, le HCR indiquait que les factions de l'ANS exerçaient un contrôle de facto sur Afrin, dans le gouvernorat d'Alep, ainsi que sur Tal Abyad, dans le gouvernorat de Raqqa, et Ras al-Ayn, dans le gouvernorat de Hassaké[62]. Selon l'EUAA, des factions de l'ANS se sont rendues coupables de graves violations des droits humains dans les territoires sous leur contrôle, notamment dans certaines parties du gouvernorat d'Alep. Ces violations comprenaient des arrestations et détentions arbitraires de personnes venant de zones tenues par les FDS, souvent justifiées par de prétendus liens avec le *Parti des travailleurs du Kurdistan* (PKK), les FDS ou l'AANES. L'EUAA signale également qu'un nombre important de personnes kurdes seraient toujours détenues dans des centres gérés par l'ANS, ainsi que des arrestations et détentions arbitraires à caractère « ethnique » dans les zones de la province d'Alep contrôlées par l'ANS. Des rapports font aussi état d'exécutions sommaires, de meurtres et de tortures visant des personnes affiliées aux FDS, aux YPG ou à l'Asayish[63]. Selon le *UK Home Office*, dans les zones sous contrôle de l'ANS, des personnes kurdes auraient été arrêtées et interrogées au sujet de présumés liens avec les FDS, l'AANES et les YPG. Des sources consultées par le *UK Home Office* indiquent que l'ANS assimilerait systématiquement les personnes kurdes aux YPG, organisation considérée comme terroriste par la Turquie. Des actes de torture auraient été commis dans des centres de détention de l'ANS en mauvais état, et des violences

57 EUAA, décembre 2025, *op.cit.*, p.23.

58 UNHCR, mai 2026, *op.cit.*, p.24.

59 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 19 juin 2026 par la personne de contact B.

60 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 21 juin 2026 par la personne de contact C.

61 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 22 juin 2026 par la personne de contact D.

62 UNHCR, Considerations with Regard to Asylum-Seekers from the Syrian Arab Republic, may 2026. p.23 : https://www.ecoi.net/en/file/local/2141685/2026_syria_ipcs.pdf

63 EUAA, décembre 2025, *op.cit.*, p. 42.

sexuelles auraient été perpétrées par des membres de l'ANS contre des détenu·e·s, certains auteurs faisant explicitement référence à l'appartenance ethnique kurde des victimes. Selon ces mêmes informations, certain·e·s détenu·e·s n'auraient été libéré·e·s qu'après paiement de sommes d'argent à des membres de l'ANS ; leurs proches auraient aussi fait l'objet de menaces. Le UK Home Office rapporte également que des femmes kurdes auraient été détenues, battues, enlevées et victimes de violences sexuelles de la part de combattants de l'ANS[64]. L'EUAA indique en outre que d'anciennes factions de l'ANS seraient restées influentes dans le gouvernorat d'Alep, notamment à Afrin, et que des arrestations arbitraires ainsi que des enlèvements de personnes civiles par ces forces ont été signalés jusqu'à mai 2026[65]. STJ a également documenté, dans un rapport publié en mai 2026, des abus commis par d'anciennes factions de l'ANS visant particulièrement les résident·e·s kurdes à Afrin et dans ses environs. Selon STJ, ces abus auraient perduré après l'intégration formelle de l'ANS dans les forces gouvernementales et auraient surtout visé des personnes kurdes accusées d'appartenance aux FDS ou d'implication dans les structures de l'ancienne administration autonome kurde[66].

Appropriations de biens, extorsions et entraves au retour visant notamment des personnes kurdes. Divergences sur le caractère encore systématique de ces abus. Selon le *UK Home Office*, de nombreuses sources rapportent que l'ANS se serait approprié les biens de personnes kurdes, notamment à Afrin, afin d'y installer ses familles ou ses combattants. Les victimes attribueraient ces mesures à leur appartenance ethnique. Les personnes cherchant à retourner dans les zones contrôlées par l'ANS s'exposaient à des risques de détention et étaient souvent contraintes de payer pour récupérer leurs biens. Le *UK Home Office* indique également que certaines factions de l'ANS ont imposé une taxe sur les récoltes d'olives dans leurs zones de contrôle, malgré des instructions contraires de leur hiérarchie. Ces violations auraient perduré après la chute du régime Assad, notamment à Afrin et Shahba[67]. Selon l'EUAA, après la reprise de Manbij aux FDS, des combattants de l'ANS auraient menacé, rançonné et extorqué des personnes civiles aux postes de contrôle. L'ANS est aussi accusée d'entraver le retour de personnes déplacées dans leurs foyers, de s'emparer de leurs biens ou de les soumettre à des extorsions. Des personnes kurdes cherchant à regagner le nord d'Alep se seraient en outre vu refuser de manière systématique l'accès aux documents d'état civil et aux services essentiels[68]. Selon la *personne de contact A*, des violations des droits humains et des saisies de terres se poursuivraient à Afrin, perpétrées par des groupes de l'ANS intégrés à l'armée syrienne. En mai 2026, des factions de l'ANS auraient enlevé dix civils de la tribu des Sheikhan dans la campagne de Raqqa, alors qu'ils s'apprêtaient à entamer la saison des récoltes. Leurs terres auraient été confisquées au motif qu'il s'agissait de biens publics, et les personnes civiles détenues auraient subi insultes et coups[69]. Selon la *personne de contact B*, en revanche, depuis fin janvier 2026, la grande majorité des

64 UK Home Office, décembre 2025, *op.cit.*, p. 11.

65 EUAA, juillet 2026, *op.cit.*, p.55.

66 Syrians for truth and justice (STJ), Behind Closed Doors: Afrin's People Between Detention and Denial, 6 mai 2026: https://stj-sy.org/en/behind-closed-doors-afrins-people-between-detention-and-denial/

67 UK Home Office, décembre 2025, *op.cit.*, p.11-12.

68 EUAA, décembre 2025, *op.cit.*, p.42.

69 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 17 juin 2026 par la personne de contact A.

abus auparavant constatés, notamment à Afrin, aurait cessé ou serait largement maîtrisée par les autorités. Cette source n'exclut pas la persistance de tensions ou d'incidents isolés, mais estime que ceux-ci ne traduiraient plus une dynamique systématique[70].

4.4 Les Forces démocratiques syriennes (FDS)

Les FDS se sont rendues coupables de graves violations des droits humains, notamment des détentions arbitraires, des disparitions forcées et des décès en détention. Selon l'EUAA, les FDS se sont rendues coupables de nombreuses violations graves des droits de l'homme. Outre des personnes considérées comme partisan·e·s du gouvernement de transition, des membres de l'ANS ou encore des personnes associées à l'ancien gouvernement syrien, les FDS ont également ciblé des personnes considérées comme opposées aux FDS/YPG, des journalistes et autres professionnel·le·s des médias, ainsi que des femmes et des filles, notamment lors de raids[71]. D'après le *Réseau syrien pour les droits de l'homme* (SNHR), cité par l'EUAA, entre octobre 2025 et mars 2026, les FDS auraient été impliquées dans le meurtre de 71 personnes civiles[72]. Selon le rapport présenté en mars 2026 par la *Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne* devant le *Conseil des droits de l'homme* (HRC), dans certains centres de détention, les FDS ont été responsables de détentions arbitraires, de détentions au secret, de décès en détention et de disparitions forcées. Ces abus auraient notamment visé des personnes pour des motifs politiques, y compris des personnes accusées d'avoir célébré le changement de gouvernement[73]. Sur la base de multiples sources, le HCR indique que les violations incluaient la torture, des mauvais traitements ayant causé des décès en captivité et des exécutions extrajudiciaires de civils, auxquels s'ajoutaient des arrestations massives dans le cadre des opérations contre Daesh[74]. Pour la *personne de contact B*, les FDS contrôlent encore une partie du territoire, et leurs services de sécurité, notamment les Asayish, continuent d'opérer. Des abus peuvent donc encore exister dans les zones qu'elles administrent, même si ces zones sont, comme indiqué précédemment, plus limitées qu'auparavant[75]. Selon la *personne de contact C*[76], les FDS gardant le contrôle de Qamishli, Hassaké et Kobané, les opposant·e·s politiques qui y vivent peuvent potentiellement être ciblé·e·s par les FDS. Dans le contexte actuel, les dirigeant·e·s des FDS semblent toutefois chercher en priorité le dialogue avec les autres partis kurdes, afin de renforcer leur position commune dans les discussions avec le gouvernement de Damas. Cependant, cette coopération entre partis kurdes va de pair avec la poursuite de dynamiques de concurrence[77].

---

70 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 19 juin 2026 par la personne de contact B.

71 EUAA, décembre 2025, *op.cit.*, p.24.

72 EUAA, juillet 2026, *op.cit.*, p.28-29.

73 Human Rights Council (HRC), Report of the Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic*, 12 mars 2026, p.15-16 : https://www.ecoi.net/en/file/local/2138046/a-hrc-61-62-auv.pdf

74 UNHCR, mai 2026, *op.cit.*, p.33-34.

75 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 19 juin 2026 par la personne de contact B.

76 La personne de contact C est un politologue spécialiste de la Syrie.

77 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 21 juin 2026 par la personne de contact C.

4.4.1 Recrutement forcé

Dans les zones de l'AANES, la conscription était obligatoire pour les hommes de 18 à 40 ans, avec des cas de recrutement forcé documentés. Selon le *UK Home Office*, qui cite un rapport de DIS de 2024, dans les zones de l'AANES, la conscription était obligatoire pour les hommes de 18 à 40 ans, avec des reports possibles pour les étudiants, les nouveaux rapatriés ou les personnes malades. Le service durait un an, prolongeable en cas d'urgence. Les conscrits intégraient les *Forces de défense civile* (HXP), une force auxiliaire chargée de protéger les bâtiments publics et d'appuyer les FDS, distincte des unités de combat. Des cas de recrutement forcé ont été signalés, y compris contre des personnes éligibles à un report. Deux méthodes ont été documentées : l'interpellation aux checkpoints et les raids dans les domiciles, lieux de travail et espaces publics. Les réfractaires se voyaient infliger un mois de service supplémentaire. Les déserteurs, qui étaient définis comme absents plus de 15 jours consécutifs, faisaient l'objet d'enquêtes, sans que des mauvais traitements à leur égard n'aient été rapportés[78].

Fin 2025, les FDS auraient intensifié leur recrutement forcé de jeunes hommes dans les provinces de Raqqa, Deir ez-Zor et Hassaké. Selon l'EUAA, à la fin de l'année 2025, les FDS comptaient entre 70 000 et 100 000 soldats. Des rapports consultés par l'EUAA ont fait état de conscription forcée de la part des FDS en octobre 2025, possiblement en vue de se préparer à un affrontement avec les forces de sécurité gouvernementales. Les principales cibles de ce recrutement étaient les jeunes nés entre 1999 et 2007. Une autre source a rapporté une intensification du recrutement forcé pendant cette période dans les provinces de Raqqa, Deir ez-Zor et Hassaké. *Al-Jazeera*, cité par l'EUAA, indiquait en janvier 2026 que selon un habitant de Deir ez-Zor, de nombreuses personnes craignaient la répression des FDS, ainsi que la perspective d'une conscription forcée. Une autre source citée par l'EUAA, le journal *New Arab*, a indiqué que les hommes détenus dans les villes de Raqqa et de Hassaké avaient été envoyés dans des camps afin d'être enrôlés dans les forces militaires des FDS[79].

Les FDS sont également accusées de recrutement forcé d'enfants, pratique qui se serait intensifiée en octobre 2025 dans les gouvernorats de Raqqa et Deir ez-Zor. Selon l'EUAA, des sources ont indiqué qu'entre 2024 et 2025, les FDS, ou des groupes affiliés aux FDS, avaient procédé au recrutement forcé d'enfants dans le nord-est de la Syrie. L'EUAA cite également le *Réseau syrien pour les droits de l'homme* (SNHR), selon lequel entre fin septembre et début octobre 2025, les FDS avaient arbitrairement arrêté au moins 113 personnes, dont 12 enfants et plusieurs étudiants, à Raqqa et dans le gouvernorat de Deir ez-Zor, avant de les transférer de force dans des camps de recrutement. Selon le SNHR, la conscription forcée se serait intensifiée en octobre 2025, notamment via des détentions et des raids visant des civils, des enfants et des étudiants (EUAA, 26 mars 2026). Selon le rapport présenté en mars 2026 par la *Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne* devant la *Commission des droits de l'homme* (HRC), des cas de recrutement d'enfants par les FDS et les

78 UK Home Office, décembre 2025, *op.cit.*, p.50.

79 EUAA, 26 mars 2026, *op.cit.*, p.3-4.

entités affiliées ont continué d'être signalés en 2025. Un garçon de 14 ans aurait été enlevé par le *Mouvement de la jeunesse révolutionnaire*, une organisation politique de jeunesse kurde affiliée aux FDS, en octobre 2025 dans la province d'Alep[80]. Selon le SNHR, le recrutement de mineurs par les FDS reposait sur deux méthodes principales : l'incitation (matérielle ou morale, parfois via les écoles) et l'enlèvement dans les espaces publics. Une fois recrutés, les enfants ont été transférés dans des camps d'entraînement éloignés de leurs familles, avec lesquelles tout contact était coupé ou sévèrement entravé. Les familles qui ont tenté de retrouver leurs enfants ont fait face à des obstacles, des humiliations, des menaces et des intimidations destinées à les réduire au silence[81].

Le service militaire obligatoire kurde a été aboli suite à l'accord d'intégration du 30 janvier 2026, mais le recrutement d'enfants se poursuivrait. Selon le CGRS-CEDOCA, le service militaire obligatoire, instauré par l'AANES et appelé « devoir d'autodéfense », n'est plus en vigueur depuis l'accord conclu le 30 janvier 2026 avec le gouvernement de transition. Celui-ci prévoit en effet une intégration progressive et complète des forces armées kurdes dans l'armée syrienne. Depuis 2025, le gouvernement de transition a aboli le service militaire obligatoire. Les jeunes Syriens ne sont ainsi plus astreints au service militaire, sauf en cas de crise nationale. A la place, le gouvernement a lancé une campagne d'information et de recrutement volontaire pour convaincre les jeunes hommes, y compris les Kurdes, de s'engager dans l'armée. Selon *Radio France Internationale*, citée par le CGRS-CEDOCA, des jeunes Syriens ont expliqué qu'après avoir suivi un processus de réconciliation, ils pouvaient désormais mener une vie normale. Auparavant, les personnes qui avaient déserté devaient se cacher des FDS par crainte d'être recrutées[82]. Toutefois, selon *Syria Direct*, qui rapporte le témoignage du représentant de *Kurdish Spring*, malgré l'accord d'intégration du 30 janvier 2026, le recrutement d'enfants se serait poursuivi dans le nord-est de la Syrie. Ces enfants sont essentiellement recrutés par le *Mouvement de la jeunesse révolutionnaire*, une organisation dirigée par des cadres du PKK qui recrute des mineurs, garçons et filles, à travers des réseaux de jeunes et des centres locaux, en invoquant la « révolution » ou la « protection de la communauté ». Selon le journaliste al-Khalil et l'avocat Armanaj Muhammad Amin, cités par *Syria Direct*, le recrutement persistant d'enfants par les FDS s'expliquerait moins par des besoins militaires que par des divisions internes et la volonté de certaines factions de préserver leur influence politique et l'endoctrinement idéologique[83]. Selon la *personne de contact A*, la commandante des YPJ a confirmé le 13 mai 2026, lors d'une table ronde en ligne, que les FDS avaient aboli le service militaire obligatoire. Néanmoins, des médias locaux signalent encore, de façon sporadique, des enlèvements de jeunes filles par le *Mouvement de la jeunesse révolutionnaire*, comme celui d'une fille de 13 ans le 14 avril à Kobané ou encore celui d'une fille de 14 ans le 4 juin à Afrin[84]. La

80 HRC, 12 mars 2026, *op.cit.*, p.16.

81 Syrian Network for Human Rights (SNHR), Child Recruitment in SDF-Controlled Areas: Legal Framework and Documented Practices, 14 janvier 2026: https://snhr.org/blog/2026/01/14/child-recruitment-in-sdf-controlled-areas-legal-framework-and-documented-practices/

82 CGRS-CEDOCA, 19 mai 2026, *op.cit.*, p.24.

83 Syria Direct, Child recruitment persists despite SDF-Damascus integration agreement, 17 juin 2026: https://syriadirect.org/child-recruitment-persists-despite-sdf-damascus-integration-agreement/

84 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 17 juin 2026 par la personne de contact A.

personne de contact C estime également que des témoignages crédibles indiquent que des recrutements attribuables au *Mouvement de la jeunesse révolutionnaire* se poursuivent. Présentés comme volontaires, ils viseraient surtout des adolescent·e·s mineur·e·s[85]. Pour la *personne de contact D*, certains indicateurs laissent entrevoir un recul partiel de la conscription obligatoire, ainsi qu'une baisse notable dans les grandes villes telles que Hassaké et Qamishli[86].

5 PROTECTION DE L'ÉTAT

Capacité générale de protection étatique limitée et variable selon les régions. Les autorités syriennes ne parviennent pas à assurer une protection effective ni à poursuivre les auteurs d'abus, la situation variant fortement selon les régions. Selon l'évaluation du HCR, le gouvernement syrien n'est pas en mesure de protéger les personnes exposées à des risques de persécution, en raison des violations persistantes des droits humains, des lacunes du système judiciaire et des défaillances dans le maintien de l'ordre au sein des forces de sécurité[87]. Selon des sources consultées par DIS, les autorités syriennes ne sont pas en mesure d'assurer une protection efficace de la population, ni de mener des enquêtes ou de poursuivre les auteurs d'abus et d'infractions. Un vide législatif ainsi que des contraintes institutionnelles, notamment l'absence d'une structure de commandement unifié et des défis sécuritaires sont des obstacles importants. La situation varie d'une région à l'autre en fonction du niveau de formation de la police et des forces de sécurité intérieures. Alors que dans certaines villes les plaintes d'enlèvements ou de violence sont prises au sérieux, elles sont largement ignorées ailleurs. Les auteurs de violence ne font donc pas systématiquement l'objet de poursuites. Le niveau de protection étatique est nettement plus faible dans les zones rurales où les groupes armés et acteurs locaux sont beaucoup plus influents et disposent d'une certaine autonomie. Les dénonciations d'incidents de torture et de décès en détention par des organisations de défense des droits humains ont été suivies par des promesses d'enquête par le ministère de l'Intérieur. Malgré la promulgation d'une loi interdisant la torture, celle-ci n'a donné lieu à aucune poursuite judiciaire, et les plaintes déposées sont restées sans suite officielle[88]. Selon la *personne de contact B*, le gouvernement de transition n'est pas, à l'heure actuelle, impliqué dans une politique de persécution des Kurdes. Il exerce désormais le contrôle politique général, mais son emprise sécuritaire demeure précaire. Des enlèvements, des pressions locales et des débordements peuvent encore survenir. De manière générale, le gouvernement est donc en mesure d'assurer la sécurité, mais cette capacité reste fragile et inégale[89].

---

85 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 21 juin 2026 par la personne de contact C.

86 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 22 juin 2026 par la personne de contact D.

87 UNHCR, mai 2026, *op.cit.*, p.46.

88 DIS, décembre 2025, *op.cit.*, p.54-55.

89 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 19 juin 2026 par la personne de contact B.

Protection des Kurdes dans le nord-est : capacité encore incertaine et dépendante de l'évolution politique. Selon la *personne de contact F*, dans les zones encore sous le contrôle de l'AANES, la sécurité continue d'être assurée par les YPG/YPJ et l'Asayish kurde plutôt que par les autorités du gouvernement de transition[90].Selon la *personne de contact E*, dans les zones qu'elles contrôlent, les nouvelles autorités syriennes ne sont ni disposées ni en mesure de protéger la population kurde, y compris les Kurdes revenus d'exil, leur politique relevant au contraire d'une islamisation et d'une arabisation forcées. Par ailleurs, la multiplication de structures parallèles dans les régions de Jazeera et de Kobané complique les enquêtes sur les arrestations et les meurtres. Lorsque les FDS détenaient seules le contrôle de la région, les responsables étaient clairement identifiables en leur sein et pouvaient être directement interpellés. Cela n'est plus le cas désormais, en raison de cette multiplication des structures de pouvoir[91]. Selon la *personne de contact C*, un doute raisonnable subsiste quant à la capacité des autorités syriennes à protéger les Kurdes, notamment en cas d'échec des négociations avec les FDS, qui pourrait raviver des violences comme celles de mars 2026. Les autorités risqueraient alors de manquer de détermination, par crainte de se délégitimer auprès de leur base arabe ou pour instrumentaliser la sécurité des Kurdes dans leurs négociations[92]. Pour la *personne de contact D*, la capacité du gouvernement syrien à assurer la protection des Kurdes regagnant leurs régions d'origine dans le nord-est du pays demeure restreinte, faute de dispositifs sécuritaires pleinement opérationnels et d'accords politiques encore en cours de finalisation sur le plan des modalités concrètes. La *personne de contact D* souligne néanmoins que le gouvernement syrien affiche une volonté affirmée de favoriser le retour des personnes réfugiées, d'en garantir la sécurité et de simplifier les démarches liées à leur réinstallation[93].

6 PROFILS À RISQUE

6.1 Personnes associées ou perçues comme associées aux FDS/YPG/Asayish/AANES/PYD

Avant janvier 2026, les membres ou personnes soupçonnées de collaboration avec les FDS/YPG constituaient un profil à risque, exposé à des violations graves de la part du gouvernement transitoire, de l'ANS ou de l'EI. Dans la dernière mise à jour de son document d'orientation sur la Syrie, publié en décembre 2025, donc juste avant l'offensive du gouvernement transitoire syrien dans le nord-est, l'EUAA estimait que les

90 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 2 juillet 2026 par la personne de contact F.
91 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 22 juin 2026 par la personne de contact E.
92 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 21 juin 2026 par la personne de contact C.
93 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 22 juin 2026 par la personne de contact D.

membres des FDS/YPG et les personnes soupçonnées de collaborer avec les FDS/YPG constituaient un profil à risque. Diverses sources ont fait état de violations graves des droits humains, notamment des arrestations arbitraires, des exécutions sommaires, des homicides et des actes de torture, commis à l'encontre de membres ou d'affiliés des FDS, des YPG et de l'Asayish, que ce soit de la part des forces de sécurité du gouvernement transitoire, de l'ANS ou de l'EI[94].

Les risques auraient diminué pour les personnes kurdes, mais persisteraient pour celles associées aux FDS, surtout dans les zones sous influence turque ou de l'ex-ANS. La situation pour ce profil à risque semble avoir évolué depuis l'accord du 30 janvier 2026, avec une diminution générale des risques de persécution pour les personnes kurdes, aussi bien de la part des forces du gouvernement de transition que de l'ANS, notamment en raison de l'intégration de cette dernière dans les forces gouvernementales et le déplacement de ses milices vers d'autres régions du pays. Des risques persisteraient néanmoins pour les personnes kurdes associées ou perçues comme associées aux FDS, mais davantage sous la forme d'incidents isolés et de tensions dans un contexte d'équilibre précaire et de tensions sur le terrain[95]. Les personnes kurdes vivant dans les zones de transition sous contrôle gouvernemental ne seraient généralement pas ciblées en raison de leur origine ethnique, sauf en cas d'activité politique réelle ou perçue contre les autorités[96]. La menace de l'EI persiste également, mais elle est plus difficile à évaluer. Alors que certaines sources estiment que ce groupe vise surtout les forces de sécurité du gouvernement de transition et n'est plus vraiment actif dans les zones kurdes, d'autres pensent que les personnes liées aux FDS restent ciblées par l'EI[97]. Les personnes kurdes vivant ou retournant dans des zones sous influence turque ou de l'ex-ANS, comme Afrin, seraient plus exposées à ces risques de harcèlement ou d'abus souvent commis sur la base d'accusations de liens avec les FDS[98]. La *personne de contact F* confirme qu'il est encore dangereux pour les anciens responsables de l'AANES de revenir dans certaines zones, comme par exemple à Afrin[99].

6.2 Personnes critiques de l'AANES/FDS ou opposant·e·s aux autorités kurdes locales

Avant janvier 2026, les personnes perçues comme opposées aux FDS/YPG pouvaient être exposées à des violences, arrestations, détentions ou disparitions forcées. Avant janvier 2026, l'EUAA estimait que les personnes considérées par les FDS/YPG comme leur étant opposées, y compris les opposants politiques, les partisans du gouvernement de transition, des journalistes ainsi que des personnes liées à la

94 EUAA, décembre 2025, *op.cit.*, p.42.
95 Voir p.11-12.
96 EUAA, juillet 2026, *op.cit.*, p.59.
97 Voir p.13-14.
98 STJ, 6 mai 2026, *op.cit.*
99 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 2 juillet 2026 par la personne de contact F.

Turquie et/ou à l'ANS, pouvaient faire l'objet de violences, d'arrestations, de détentions et encore de disparitions forcées[100].

Le risque reste difficile à évaluer, mais un ciblage par les FDS/Asayish demeure possible dans certaines zones. Il a été difficile de documenter si la situation de ce profil à risque a évolué de manière significative depuis l'accord du 30 janvier 2026. Selon les diverses sources consultées, les FDS et les Asayish continuent d'opérer dans certaines zones, notamment à Qamishli, Hassaké et Kobané, où des abus et un ciblage potentiel d'opposant·e·s politiques restent possibles. Toutefois, les FDS semblent actuellement privilégier le dialogue avec d'autres partis kurdes, même si des dynamiques de concurrence politique persistent.

6.3 Personnes craignant d'être recrutées de force ou d'être victimes de recrutement d'enfants par les FDS/structures affiliées

Avant janvier 2026, les personnes kurdes en âge de servir et les enfants restaient exposés au recrutement forcé par les FDS/YPG ou des groupes affiliés, avec une intensification signalée fin 2025. Avant janvier 2026, l'EUAA estimait que les personnes kurdes en âge de servir étaient exposées au recrutement forcé dans les forces FDS/YPG et que le risque de persécution était plus important en cas de refus imputé à une opinion politique. Il existait également un risque de recrutement forcé d'enfants, notamment par le *Mouvement de jeunesse révolutionnaire,* avec des cas qui continuaient à être signalés en 2025[101]. Selon plusieurs sources, à la fin de l'année 2025, les FDS auraient intensifié le recrutement forcé de jeunes hommes et d'enfants, en particulier à Raqqa, Deir ez-Zor et Hassaké[102].

La conscription forcée par l'AANES aurait reculé, mais des recrutements sporadiques de mineur·e·s continueraient d'être signalés. La situation de ce profil semble également avoir évolué depuis l'accord du 30 janvier 2026. Les diverses sources consultées avancent que le service militaire obligatoire instauré par l'AANES aurait été aboli et plusieurs sources font état d'un recul de la conscription forcée. Toutefois, le risque n'aurait pas disparu, car des recrutements de mineur·e·s, souvent présentés comme volontaires, auraient continué à être signalés de manière sporadique en 2026 et seraient principalement attribués au *Mouvement de la jeunesse révolutionnaire*[103]. Le HCR souligne également que l'avenir des enfants anciennement associés à ces groupes dans les zones reprises par le gouvernement reste incertain, tant sur le plan de leur réadaptation que de leur réinsertion[104].

---

100 EUAA, décembre 2025, *op.cit.*, p.35-36.
101 EUAA, décembre 2025, *op.cit.*, p.34-35.
102 Voir p.18.
103 Voir p.19.
104 UNHCR, mai 2026, *op.cit.*, p.80.

6.4 Personnes accusées de liens avec l'État islamique, ainsi que leurs familles

Avant janvier 2026, les personnes perçues comme liées à l'EI étaient exposées à des arrestations, détentions arbitraires et mauvais traitements. Avant janvier 2026, l'EUAA estimait que les personnes perçues comme liées à l'EI, leurs proches, ainsi que les personnes ayant vécu dans des zones auparavant contrôlées par l'EI, couraient un risque de persécution de la part des FDS et des forces de sécurité du gouvernement transitoire. Ces personnes pouvaient faire l'objet d'arrestations, de détentions arbitraires et de mauvais traitements[105].

Ce profil reste exposé au ciblage des FDS/Asayish et des services de sécurité du gouvernement transitoire. L'OSAR n'a pas été en mesure de documenter une évolution ou des changements significatifs dans les risques encourus par ce profil à risque depuis l'accord du 30 janvier 2026. L'intégration progressive des FDS dans les structures du gouvernement transitoire pourrait réduire certaines pratiques autonomes des FDS, mais ce profil reste exposé à des risques importants, les personnes soupçonnées de liens avec l'EI continuant de constituer une cible prioritaire tant pour les FDS/Asayish que pour les services de sécurité du gouvernement transitoire. Selon la *personne de contact F*, dans les zones encore contrôlées par l'AANES/FDS, les personnes soupçonnées de liens avec l'EI continuent d'être arrêtées dès qu'elles sont identifiées[106].

6.5 Femmes et filles

Malgré des avancées juridiques dans l'AANES, les femmes et les filles y restent exposées à des violences et discriminations. L'EUAA estime que les femmes et les filles en Syrie sont exposées à de multiples formes de violence, y compris violences sexuelles et domestiques, mariages forcés ou précoces, enlèvements, traite, arrestations arbitraires, torture, disparitions forcées et crimes d'honneur[107]. Malgré des avancées juridiques, notamment la loi des femmes adoptée par l'AANES en 2014, qui interdit les mutilations génitales féminines, la polygamie et le mariage d'enfants, et qui offre également des garanties en matière d'héritage et d'éducation aux femmes ainsi que des structures d'aide aux survivantes[108], les femmes et les filles dans cette région restent exposées aux violences domestiques, aux discriminations sociales, à l'enlèvement ou au recrutement par des groupes liés aux forces kurdes, ainsi qu'aux effets de l'insécurité et du manque de services[109].

---

105 EUAA, décembre 2025, *op.cit.*, p.36-37.

106 Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 2 juillet 2026 par la personne de contact F.

107 EUAA, décembre 2025, *op.cit.*, p.49-51.

108 Julia Wartmann, Negotiating what it means to be "free": gender equality and governance in North and East Syria, 25 octobre 2023: https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC11385259/

109 EuroMed Feminist Initiative (EFI) & The Common Agenda for Combating VAWG, Violence against women and girls in Syria, 2023, p.60: https://www.eumedbridge.eu/wp-content/uploads/2024/06/study-violence-against-women-and-girls-in-syria.pdf

Les risques de violences basées sur le genre dans les régions kurdes restent peu documentés, mais certaines sources craignent un recul des protections existantes. Il existe peu d'information disponible sur l'impact qu'ont pu avoir les bouleversements sécuritaires et institutionnels de janvier 2026 sur les risques de violence basée sur le genre encourus par les femmes et les filles dans les régions kurdes. *The Guardian* rapporte que ces femmes redoutent les conséquences de cette évolution politique et sécuritaire et que le projet de gouvernement national centralisé porté par le président Al-Sharaa pourrait résulter en un recul de l'aide aux victimes de violence domestique et un effritement des protections existantes[110].

6.6 Personnes LGBTIQ+

Les personnes LGBTIQ+ sont exposées à des violences graves par divers acteurs. Selon l'EUAA, les personnes LGBTIQ+ ou perçues comme ne se conformant pas aux normes religieuses et sociales liées à l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre sont exposées à des violences croissantes commises par divers acteurs, notamment l'EI, l'ANS, la famille, la communauté et la société, y compris des meurtres, la torture, des violences sexuelles et physiques, des arrestations arbitraires, des enlèvements et des discriminations sévères[111]. Malgré le fait que, contrairement au reste de la Syrie, les relations homosexuelles ne sont pas criminalisées dans l'AANES, la société kurde reste très conservatrice et les actes homosexuels sont encore traités comme une infraction, notamment au nom de l'ordre public, des coutumes ou des traditions sociales[112]. Les questions qui concernent les personnes LGBTIQ+ restent taboues dans de larges parts de la population[113] et ces personnes font l'objet d'une forte stigmatisation sociale[114].

Aucun changement significatif du risque pour les personnes LGBTIQ+ n'a pu être documenté. L'OSAR n'a pas été en mesure de documenter des changements significatifs dans l'évaluation des risques encourus par des personnes de ce profil depuis l'accord du 30 janvier. Toutefois, l'intégration progressive de ces zones dans les structures du gouvernement transitoire pourrait accroître l'incertitude pour ce profil, dans un contexte syrien où les personnes LGBTIQ+ restent criminalisées et exposées à des violences, discriminations et abus par divers acteurs.

---

110 The Guardian, The revolutionary women of Rojava are in grave danger. That has consequences for us all, 22 janvier 2026: https://www.theguardian.com/commentisfree/2026/jan/22/revolutionary-women-rojava-grave-danger-syria ; The Times, We're the city that beat Isis. Our reward? Betrayal and siege, 28 février 2026: https://www.thetimes.com/world/middle-east/article/were-the-city-that-beat-isis-our-reward-betrayal-and-siege-50xbgqhxs

111 EUAA, décembre 2025, *op.cit.*, p.53-54.

112 Guardians of Equality Movement (GEM), The Syrian LGBTQIA+ People in Conflict and Displacement, and Their Contribution to Peace and Accountability Efforts, 2024, p.16: https://guardiansgem.org/wp-content/uploads/2024/06/Report-2.pdf

113 Mouvements Info, Le Rojava, une utopie mobilisatrice, 27 février 2020: https://mouvements.info/rojava-utopie-mobilisatrice/

114 UNHCR, mai 2026, *op.cit.*, p. 82.

En tant que principale organisation d'aide aux personnes réfugiées en Suisse et faîtière des œuvres d'entraide et des organisations actives dans les domaines de l'exil et de l'asile, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) s'engage pour une Suisse qui accueille les personnes réfugiées, les protège efficacement, respecte leurs droits fondamentaux et humains, favorise leur participation dans la société et les traite avec respect et ouverture. Dans sa fonction, l'OSAR renforce et défend les intérêts et les droits des personnes bénéficiant d'une protection et favorise la compréhension de leurs conditions de vie. Grâce à son expertise avérée, elle marque le discours public et exerce une influence sur les conditions sociales et politiques.

D'autres publications de l'OSAR sont disponibles sur le site:
www.osar.ch/publications

La newsletter de l'OSAR, qui paraît régulièrement, vous informe des nouvelles publications. Inscription à l'adresse:
www.osar.ch/newsletter

Mentions légales

Editeur
Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Case postale, 3001 Berne
Tél. 031 370 75 75
Courriel : info@osar.ch
Site web : www.osar.ch
IBAN : CH92 0900 0000 3000 1085 7

Version disponible en français, allemand et italien

COPYRIGHT
© 2026 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne
Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source